

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 13 juillet 2023

VIII. Approbation de la modification du régime d'intéressement des responsables de formations en apprentissage du Centre de Formation des Apprentis des Universités Centre-Val de Loire (CFA UCVL) – Année 2022-2023

VU l'article L.954-2 du Code de l'Education ;

VU la circulaire 0023 du 17 février 2017 ;

VU la délibération du Conseil d'Administration du 23 avril 2021 modifiée par la délibération du 7 octobre 2022 ;

VU l'avis du Comité social d'administration en date du 1^{er} juin 2023 ;

Le régime d'intéressement des responsables de formation en apprentissage du CFA UCVL est modifié de la façon suivante :

L'enveloppe globale annuelle prévue pour le régime d'intéressement des responsables de formation en apprentissage du CFA UCVL passe à 200 000 euros à compter de l'année universitaire 2022-2023. Cette augmentation est liée à la hausse du nombre de formations en apprentissage et à la revalorisation du barème d'indemnités prévu par le CFA UCVL.

Le Conseil d'administration approuve la modification du régime d'intéressement des responsables de formations en apprentissage du Centre de Formation des Apprentis des Universités Centre-Val de Loire (CFA UCVL) - Année 2022-2023.

Effectif Statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	atteint
Membres présents :	17
Membres représentés :	5
Total :	22

Décompte des votes :

Abstentions :	-
Votants :	22
Blancs ou nuls :	-

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Orléans, le 19/07/2023

Le Président de l'Université



Éric BLOND

DÉLAI DE RECOURS :

En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université d'Orléans (Château de la Source – 45100 Orléans) et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans.